



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/219 B
20 mai 1993

Quarante-septième session
Point 104 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/47/835/Add.1)]

47/219. Questions relatives au budget-programme de l'exercice
biennal 1992-1993

B 1/

Prévisions révisées concernant le chapitre 37 (Département
des affaires politiques)

L'Assemblée générale

1. Prend note des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général dans son rapport 2/ et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/;

2. Autorise l'engagement de 150 000 dollars des Etats-Unis de dépenses au chapitre 37 (Département des affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, tel que ce chapitre figure dans sa résolution 47/220 A du 23 décembre 1992, pour fournir une assistance administrative au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, au Centre régional des Nations Unies pour la paix et

1/ En conséquence, la résolution 47/219 du 23 décembre 1992 doit être considérée comme étant la résolution 47/219 A.

2/ A/C.5/47/62.

3/ A/47/7/Add.13, par. 13 et 14.

le désarmement en Asie et dans le Pacifique et au Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, étant entendu que ce montant sera prélevé en priorité sur le fonds de réserve en 1993, car il concerne une proposition datant de 1992.

102e séance plénière
6 mai 1993